



PRÉFET
DE LA MEUSE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MEUSE

Feux de récoltes

Prévenir et protéger



PRÉCAUTIONS À PRENDRE



Se tenir équipé :

- tonne à eau et déchaumeur à proximité
- extincteur à poudre pour le matériel et à eau pour les cultures
- téléphone pour alerter les secours (18/112) en cas de départ de feu
- pare-étincelles sur les organes d'échappement
- coupe batterie pour les engins non équipés



Vérifier le **bon fonctionnement des engins agricoles** (absence de fuites, nettoyage régulier des filtres...), l'intégrité des fils électriques et l'entretien des courroies.



Organiser les récoltes à proximité des axes routiers ou lignes ferroviaires **en dehors des périodes de forte circulation** (départs en vacances).



Privilégier les récoltes avant 12h00 ou après 16h00 en cas de risque d'incendie élevé (forte chaleur, sécheresse, vent...).

SÉCURISER ET AGIR



Appeler les secours (18 ou 112) et indiquer : la localisation de l'incendie, sa nature (récolte, chaume, engin...), son étendue et son importance.



Limiter si possible la propagation des flammes en **arrosant les zones à proximité ou créer une tranchée coupe-feu**.



Organiser l'accueil et le guidage des secours depuis la route principale jusqu'au lieu de l'incendie.